

Italie



Les Ufficiali Giudiziari



(Source : Europa)

Population : 57 600 000 habitants environ
Superficie : 301 263 Km²
Capitale : Rome
Monnaie : Euro
Langue officielle : Italien
Système politique : République
Adhésion à l'UE : 1958 (membre fondateur)
Adhésion à l'UIHJ : 1952 (membre fondateur)



L'huissier de justice européen dans l'espace communautaire

Présentation

Qui sont les professionnels chargés de l'exécution des décisions de justice, de la signification des actes ou du recouvrement de créances ?

Les *Ufficiali Giudiziari*. Ils sont chargés de l'exécution des décisions de justice et des titres ou actes en forme exécutoire. Les concessionnaires de banques et les créanciers institutionnels peuvent également procéder à l'exécution forcée pour les titres concernant les organes qu'ils représentent.

Quel est le statut de ces professionnels ?

Les *Ufficiali Giudiziari* sont des fonctionnaires du ministère de la Justice. Ils sont attachés à la juridiction dont ils dépendent et reçoivent les instructions directement du juge. Ils sont soumis à des règles déontologiques, disciplinaires et professionnelles. Des projets sont en cours pour la création d'un corps d'*Ufficiali Giudiziari* indépendants et libéraux.

Comment sont-ils organisés ?

Deux organisations sont membres de l'UIHJ :

Associazione Ufficiali Giudiziari in Europa (AUGE) qui promeut la mise en place d'un huissier de justice libéral en Italie.

Contact : <http://auge.it>

Unione Italiana Ufficiali Giudiziari

Via Curiel 5 - 47023 CESENA -
Italie

Tel : +39 743 221 337

Site Internet : www.uiug.com

Email : uiug@uiud.com

Comment accède t-on à la profession ?

Une qualification juridique spécifique n'est pas requise. Les *Ufficiali Giudiziari* sont recrutés sur concours organisé par le ministère de la Justice. Le candidat est nommé par le ministère de la Justice.

L'exécution des décisions de justice

Qui est chargé d'exécuter les décisions de justice en Italie ?

Les *Ufficiali Giudiziari* sont les professionnels compétents pour procéder à l'exécution des décisions de justice, à l'exception des dettes dues à des concession bancaires et à quelques créanciers institutionnels qui disposent de leurs propres agents.

Peut-on contacter directement un huissier de justice pour faire exécuter une décision de justice ?

Le dossier est transmis par le juge à l'*Ufficiale Giudiziario* compétent. Le créancier ne peut pas choisir librement l'*Ufficiale Giudiziario*. En matière d'expulsion, l'avocat du créancier adresse le dossier directement à l'*Ufficiale Giudiziario*.

L'huissier de justice peut-il exécuter sur l'ensemble du patrimoine du débiteur ?

Les *Ufficiali Giudiziari* peuvent procéder aux mesures d'exécution forcée sur le patrimoine mobilier corporel et incorporel appartenant au débiteur (saisies mobilières, saisies bancaires).

L'huissier de justice est-il responsable de la conduite de l'exécution ?

L'*Ufficiale Giudiziario* est responsable de la conduite des

opérations mais il reçoit ses instructions directement du juge chargé de l'exécution. C'est également le juge qui décide de la suspension des poursuites.

L'huissier de justice peut-il obtenir des renseignements concernant le débiteur et son patrimoine ?

Non.

Qui paye l'intervention de l'huissier de justice ?

Les frais de l'intervention de l'*Ufficiale Giudiziario* sont pris en charge par le tribunal.

La signification des actes

Les huissiers de justice peuvent-ils procéder à la signification des actes ?

Les *Ufficiali Giudiziari* peuvent procéder à la signification des actes en matière judiciaire et extrajudiciaire. Il ne s'agit pas d'un monopole, les actes pouvant être notifiés par les avocats ou les employés des tribunaux.

Comment est réalisée concrètement la signification d'un acte ?

Dans le cadre d'une signification, l'acte est remis physiquement par l'*Ufficiale Giudiziario* au destinataire, ou à une autre personne rencontrée au domicile. Dans ce cas, une lettre recommandée avec demande d'avis de réception est adressée au domicile du destinataire. Une copie de l'acte est déposée au

commissariat de police local. Lorsque le destinataire est introuvable, un avis est affiché au tribunal du dernier domicile connu et une annonce est publiée dans le journal local de la commune de naissance.

Quelle est la valeur juridique d'une signification ?

Un document relate les modalités de signification, ce document ayant une valeur officielle.

L'huissier de justice intervient-il dans le cadre du règlement (CE) n°1348/2000 du Conseil sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale ?

Non.

Le recouvrement de créances

L'huissier de justice peut-il procéder au recouvrement de créances ?

Non.

Peut-on directement contacter un huissier de justice pour réaliser un recouvrement de créances ?

Combien coûte le recouvrement de créances pour le créancier ?

Les autres domaines d'intervention

L'huissier de justice peut-il réaliser des ventes aux enchères ?

Non.

L'huissier de justice peut-il effectuer des constats ?

Non.

L'huissier de justice peut-il représenter les parties devant les juridictions ?

Non.

L'huissier de justice peut-il donner des conseils juridiques ?

Oui, mais uniquement dans le cadre de l'exécution.

L'huissier de justice peut-il accomplir d'autres activités ?

Non.